

Assemblée générale de l'Association

Rapport d'activité 1997

L'Association

À la fin de l'année 1997, l'Association des bibliothécaires français comptait 3 592 adhérents à jour de cotisation et inscrits dans l'une des deux sections, Bibliothèques publiques, ou Étude et recherche, et dans l'un des 21 groupes régionaux.

À noter une certaine progression puisque au 31 décembre 1996, l'ABF comptait 3 246 adhérents et 3 212 adhérents au 31 décembre 1995. Au total l'ABF s'est donc accrue de 380 nouveaux adhérents en deux ans.

En 1997, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Section Bibliothèques publiques = 2 804 adhérents (78 %)

Section Étude et recherche = 788 adhérents (22 %)

Notons par rapport à l'an passé une certaine stabilité dans la répartition des adhérents par sections. En 1996, 2 530 adhérents (77,9 %) appartenaient à la Section des Bibliothèques publiques et 716 (22,1 %) à la SER.

La vie des sections

Conformément aux statuts de l'Association, chacune des deux sections a présenté son rapport moral et financier un mois avant notre Assemblée générale et rendra compte pendant le congrès de manière détaillée de ses activités pour l'année écoulée (assemblée générale des sections).

Soulignons le succès rencontré par les journées d'étude organisées par les sections.

Section Étude et recherche

Ainsi pour répondre à l'orientation exprimée relative à une collaboration plus étroite avec les groupes régionaux, la SER et le Groupe régional Rhône-Alpes de l'ABF

ont organisé à Grenoble, en collaboration avec MÉDIAT, le 9 octobre 1997, une journée d'étude sur le thème « Recherche et indexation : résultats, limites ». Cette journée, qui a eu un réel succès, a été l'occasion de réfléchir sur les pratiques des professionnels de l'indexation analytique en général et plus particulièrement aussi sur l'utilisation du langage d'indexation RAMEAU.

Par ailleurs les premières Rencontres interprofessionnelles du droit, de l'économie et de l'édition multimédia (RIDEEM) ont eu lieu à Nice les 26 et 27 septembre 1997 à l'initiative de nos collègues de la bibliothèque universitaire de Nice. La SER s'est associée à cette manifestation.

Les activités de la **Sous-section des bibliothèques d'art** (131 adhérents) se poursuivent, toujours aussi riches et denses, avec de nombreuses initiatives et projets, tant sur le plan national qu'international.

Sur le plan national, la sous-section continue à animer un groupe de travail sur Rameau en coopération avec le Service de coordination bibliographique de la BNF. Les recommandations suite au travail engagé pour le catalogage normalisé des dossiers d'artistes, des archives, des manuscrits dans les systèmes informatisés suivant un format d'échange sont en cours. Quant au support de substitution sur cédérom, qui était souhaité pour les livrets des Salons, il n'a pu être réalisé cette année faute de crédits. Toutefois la sous-section souhaite poursuivre ce projet.

À l'occasion de son trentième anniversaire, la Sous-section des bibliothèques d'art a organisé sa 5^e Réunion nationale à l'École nationale supérieure des Beaux-arts à Paris sur le thème « L'avenir du passé : les nouvelles technologies ». Cette rencontre d'un grand intérêt, qui s'adressait à tous ceux qui s'intéressent au développement, à la coordination et à l'avenir de la documentation en art, a connu un succès mérité.

Par ailleurs, la sous-section, en collaboration avec ARLIS/UK and Ireland, prépare un numéro spécial consacré aux bibliothèques d'art en France de la revue *Art Libraries Journal* (vol. 23, n° 3, septembre 1998). L'objectif est de montrer les réalisations et les projets innovants ainsi que les caractéristiques de ce réseau.

Section des Bibliothèques publiques

Quant à la section des Bibliothèques publiques, elle a organisé, le 18 mars 1997, une journée d'étude sur le thème « Les acquisitions en bibliothèques publiques ».

Cette journée a été l'occasion de faire le point sur les pratiques d'acquisition des bibliothécaires ; 360 personnes ont assisté aux débats. Une des conclusions de cette journée a été la nécessité de formaliser la politique d'acquisition, et de la faire connaître aux élus et au public. En effet, toute politique d'acquisition implique des choix que le bibliothécaire doit assumer et expliquer. *Le Bulletin d'informations* n° 178 en a publié les actes.

En 1997, la **Sous-section des bibliothèques d'hôpitaux** (40 adhérents) s'est réunie régulièrement, environ tous les deux mois (4 réunions). Claudie Guérin assure désormais la présidence de la Sous-section, aidée par Monique Chegaray, secrétaire. La Sous-section continue à œuvrer au maintien d'une unité professionnelle et d'un développement des bibliothèques d'hôpitaux. Elle a initié en 1997, en étroite collaboration avec les présidents des groupes régionaux ABF, un travail de recensement des bibliothèques d'hôpitaux. Par ailleurs la Sous-section prépare actuellement un texte général d'orientation sur les bibliothèques d'hôpitaux. Regrettions que la convention santé-culture, à la discussion de laquelle la Sous-section avait participé, n'ait pas à cette date vu de concrétisation.

La vie des groupes régionaux

Les groupes régionaux continuent à déployer une activité importante, que ce soit dans le cadre de la formation ABF au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque ou dans des réflexions autour du métier. Journées d'étude, visites professionnelles, séminaires, rencontres se multiplient en régions, connaissant toujours un grand succès.

Ainsi tout adhérent qui le souhaite peut mettre à jour ses connaissances, rencontrer des collègues, participer aux thèmes de réflexion de l'association.

De plus, plusieurs groupes font désormais paraître un Bulletin régional. Par exemple le groupe Rhône-Alpes qui publie un bulletin de liaison, *Internotes*, deux fois par an. La *Note d'information* a régulièrement annoncé toutes ces initiatives et activités.

Le fonctionnement statutaire national

C'est le Groupe Pays-de-Loire qui a accueilli cette année le désormais traditionnel Séminaire des groupes régionaux. Ce séminaire s'est tenu à Angers le 18 janvier dernier où Claudine Belayche, l'équipe de la Bibliothèque municipale et le Conseil du Groupe nous ont réservé le meilleur accueil. Nous tenons à nouveau à les remercier ici. Dix-sept groupes régionaux étaient représentés sur les 21 que compte l'ABF, ce qui est une bonne performance.

Cette rencontre a confirmé la vie importante de notre association à l'échelon régional. Outre l'échange d'informations sur les activités de chacun, ce séminaire a permis de faire le point sur la formation ABF d'auxiliaire de bibliothèque, sur la réalité de la formation professionnelle dans les régions, ainsi que sur le fonctionnement général de l'association et les dossiers en cours (droit de prêt, loi, relations avec les autorités de tutelles et institutions...)

Le Congrès national est un moment important de la vie de l'association. C'est un moment statutaire, puisque s'y tiennent les Assemblées générales des sections et l'Assemblée générale de l'association. C'est aussi un moment de rencontre, où les adhérents peuvent s'exprimer sur le fonctionnement de l'ABF et l'ensemble des préoccupations de la profession.

En juin 1997, notre Congrès national s'est tenu à Bordeaux. Le thème que nous avions choisi, en accord avec le groupe régional Aquitaine qui nous accueillait, était « Bibliothèques et citoyenneté : l'accès libre à l'information ».

Nous l'avions volontairement choisi dans une brûlante actualité : en cette année 1997, des attaques ont été menées dans certaines communes contre une conception large de l'information et de la documentation ; les éditeurs ont confirmé leur exigence de voir taxer la lecture en bibliothèque en imposant un droit sur les prêts ; la conférence de Genève sur les droits de copyright a proposé des dispositions restrictives concernant la consultation de documents numérisés. Réfléchir sur le libre accès à l'information en compagnie de juristes, d'éditeurs, de journalistes ou de sociologues paraissait nécessaire.

Près de 500 collègues se sont rassemblés autour d'un thème majeur, combien actuel, et autour d'un salon professionnel d'une importance exceptionnelle.

L'environnement empreint d'histoire et de littérature, la découverte ou redécouverte de Mériadeck, l'une des plus belles médiathèques publiques françaises, l'accueil du groupe Aquitaine chaleureux et efficace : tout avait été mis en œuvre pour la réussite de ce congrès.

Toutefois, le congrès, fixé aux 30 mai et 1^{er} juin, s'est trouvé coïncider avec le deuxième tour des élections législatives en France. Cette coïncidence de date nous a privé des interventions « traditionnelles » des administrations centrales qui exercent la tutelle des bibliothèques, que le devoir de réserve oblige au plus strict silence pendant les périodes électorales. Ce fut donc un congrès sans annonce d'orientation politique concernant les bibliothèques.

Des débats animés, dans les Assemblées générales des sections et à l'Assemblée générale, ont conduit au vote de 4 motions. Leur objet est au cœur des préoccupations de notre profession.

- Motion sur la formation professionnelle des personnels de bibliothèques de l'État et des collectivités territoriales.
- Motion pour l'accès libre et gratuit à l'information dans les bibliothèques publiques.
- Motion pour une loi sur les bibliothèques.
- Motion de soutien aux professionnels qui œuvrent dans des villes où les tenants d'une idéologie totalitaire tentent de transformer des bibliothèques publiques, par fonction outils d'exercice de la démocratie, en supports de propagande politique.

Ces motions ont été à la base des démarches que le Bureau national a entreprises auprès des autorités gouvernementales, mais les problèmes soulevés n'ont malheureusement pas trouvé aujourd'hui de solution réelle.

Le fonctionnement des instances nationales de l'ABF a été d'une grande régularité. Le Conseil national s'est réuni 3 fois en 1997. Le Bureau s'est retrouvé régulièrement, quasiment tous les mois. Toutes les réunions ont fait l'objet de compte rendu. Chaque adhérent de l'ABF peut se les procurer auprès du président de sa Section ou de son Groupe.

Le Conseil national, réuni le 30 mai 1997 à Bordeaux, a élu un nouveau Bureau national, plus large que le précédent et ainsi composé :

- *Présidente* : Claudine Belayche (BM d'Angers)
- *Vice-présidents* : Pierre-Yves Duchemin (BNF), Hugues Van Bésien (SAN Saint-Quentin-en-Yvelines), - Gérard Briand (BIU-SICOD Bordeaux), Martine Pringuet (Médiathèque de Cavaillon)
- *Trésorier* : Alain Pansu (Médiathèque de Taverny)
- *Secrétaire générale* : Marie-Martine Tomitch (Bibliothèque de l'Université Paris V)
- *Secrétaire générale adjointe* : Francine Thomas (BM de Strasbourg)

S'adjointent à ce Bureau les présidents des Sections *Pour la SER* : Anne-Françoise Bonnardel (BNF) *Pour les BP* : Philippe Debrion (SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines)

Le fonctionnement du secrétariat permanent

En cette fin d'année 1997, l'ABF a décidé le changement de siège social. Les nouveaux locaux, en location, au 31 rue de Chabrol dans le 10^e arrondissement (Métro Poissonnière ou Gare de l'Est), offrent, dans une superficie de 136 m², des possibilités de travail intéressantes. Quelques travaux ont dû être effectués. Ce changement de locaux doit permettre une meilleure organisation du travail des permanents et des différentes commissions thématiques. Il est aussi l'occasion de mettre en place un réseau, et un outil plus rationnel et cohérent au niveau informatique.

Les activités en 1997 et la politique générale de l'Association

La formation professionnelle

• La formation élémentaire ABF d'auxiliaire de bibliothèque

Elle représente une activité de plus en plus importante au sein des groupes régionaux.

L'homologation du diplôme, au niveau V, dont la demande avait été réitérée en 1996, a été réaccordée pour trois ans (J.O. du 25.10.97) (voir rapport Pierre Bruthiaux).

En 1997, 26 centres ont assuré la formation élémentaire ABF d'auxiliaire de bibliothèque ; 775 élèves se sont présentés à l'examen et 697 ont été reçus.

La Commission pédagogique se réunit très régulièrement et a mis en place des groupes de travail qui ont pour objectif de réaliser chacun un livret pédagogique. À raison de 2 à 3 réunions par an, le Conseil de perfectionnement contribue aussi à garantir la cohérence et la structuration rigoureuse de cette formation déconcentrée.

Concernant les formations emploi-jeunes, l'ABF réaffirme qu'elle restera centrée sur son diplôme. Elle veillera à ce que les élèves n'aient pas des niveaux d'étude trop élevés, car il s'agit d'un diplôme de niveau V. Rappelons que l'activité des centres de formation ABF est placée sous le contrôle du Groupe régional qui doit veiller à la réalité des emplois exercés par les élèves dans les bibliothèques.

• Par ailleurs, l'ABF continue à être sollicitée par le ministère de la Coopération pour organiser des stages et des propositions de plans de formation au Cameroun, au Mali, au Cambodge, etc. Regrettions, cette année encore, que le projet de convention de partenariat entre l'ABF et le ministère de la Coopération, qui avait été élaboré afin de mettre en place un partenariat formalisé pour le développement d'actions dans les bibliothèques de pays francophones et auprès de personnels de bibliothèques ne se soit jamais concrétisé.

Travaux des commissions thématiques et transversales

En 1997, sept commissions thématiques nationales, qui préparent et approfondissent des dossiers techniques ont travaillé.

- *Commission Structures et contenus des formations*, responsable Anne Dujol.
- *Commission pédagogique*, responsable Pierre Bruthiaux.
- *Commission Acquisitions en bibliothèques publiques : relations bibliothécaires-élus*, responsable Francine Thomas.
- *Commission Une Loi pour les bibliothèques*, responsable Claudine Belayche.
- *Observatoire de l'information bibliographique et documentaire*, responsable Dominique Lahary.
- *Commission Coopération et développement*, responsable Françoise Danset.
- *Commission Droits d'auteur et copyright*, responsable Claudine Belayche.

Pour assurer le meilleur fonctionnement des commissions dans les activités de l'association, et la prise en compte des études et travaux effectués, il a paru utile qu'un membre du Bureau national suive plus précisément le travail de chaque commission et assure ainsi la liaison entre elle et le Bureau (et le Conseil national, bien entendu).

Par ailleurs, il a paru indispensable que dans ces commissions tous les types de bibliothèques soient représentés car c'est désormais de manière transversale et thématique que doivent être abordés tous les grands dossiers qui préoccupent notre profession.

Chaque responsable de Commission présentera un compte rendu des travaux de l'année.

Relations interassociations et interprofessionnelles

En 1997, l'ABF a participé à toutes les réunions de l'Interassociation ABCD et notamment celles concernant les directives européennes en préparation autour des

droits d'auteur et de copyright. Jean-Pierre Roze représentait l'ABF auprès de l'ABCD. Françoise Danset, au sein de l'Interassociation, représente l'ABF notamment pour tous les problèmes liés aux droits d'auteur et au copyright depuis septembre 1997.

Depuis plusieurs années, l'association a mis au centre de ses préoccupations les liens indispensables avec les autres professions du livre : éditeurs, libraires. Dans ce cadre, elle a participé à de nombreux débats interprofessionnels.

Par ailleurs et comme les années précédentes, l'ABF a tenu un stand au Salon du livre de Paris.

De plus, en collaboration avec l'Association des libraires spécialisés pour la jeunesse, la remise des prix Sorcières a été organisée en 1997 par l'ABF pour la 9^e année consécutive. Ce prix concerne cinq catégories dans la littérature jeunesse : tout-petits, albums, premières lectures, romans et documentaires.

L'ABF a été invitée et a participé aux congrès ou journées d'étude nationales de l'ADBDP, l'ADBU, l'ACB, l'ADBS, toutes associations complémentaires de la nôtre.

Relations internationales

L'ABF participe aux activités ou adhère à des associations, au niveau européen ou international.

- EBLIDA (European Bureau of Library, Information and Documentation Associations), association européenne qui a été créée pour tenter de défendre le point de vue des bibliothèques auprès des instances européennes, en particulier dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit des bibliothèques publiques à diffuser les publications sur tous supports. Actuellement, Martine Blanc-Montmayeur et Pascal Sanz représentent l'ABF au sein d'EBLIDA.

- L'ABF participe aux réunions et travaux de l'IFLA. Elle est membre actif du Comité français IFLA, association loi 1901, qui a pour objectif principal de développer la participation française et francophone aux travaux de l'IFLA.

- Par ailleurs, l'ABF participe aux travaux du CFPPA (Comité français de pilotage du plan d'action pour les bibliothèques de la Communauté européenne).

Activités éditoriales

• *Le Bulletin d'informations de l'ABF*

Fin 1997 le Bulletin comptait 925 abonnés dont 85 à l'étranger.

Malgré un certain renouvellement, le Comité de rédaction demanderait encore à être renforcé et devrait pouvoir compter sur une participation plus active des groupes et sections. Remercions ici Maud Espérou qui, depuis le départ de Jacqueline Gascuel du poste de rédacteur en chef, a assuré avec une extrême efficacité et compétence, en l'absence d'un nouveau rédacteur en chef, la coordination et le suivi de notre *Bulletin*.

Enfin, rappelons qu'ont été publiées cette année les *Tables analytiques du Bulletin* (1981-1996). Remercions Jacqueline Gascuel et Anne-Marie Chaintreau qui les ont élaborées : instrument très utile pour trouver ou retrouver des références. La mise à jour annuelle de l'index sera faite sur le serveur Web de l'association.

• *Livrets pédagogiques*

Le premier volume de la nouvelle collection *Livrets pédagogiques* publiée par l'ABF est paru fin 1997. Il s'agit de l'ouvrage *Cataloguer : mode d'emploi, initiation aux techniques du catalogage*. Comme Le métier, c'est un ouvrage collectif où des bibliothécaires de terrain, engagés dans la formation d'auxiliaire de bibliothèque, praticiens du catalogage et enseignants de cette matière, tentent de rendre lisible une codification complexe. Introduction à l'utilisation de la norme, préparation à la compréhension des notices normalisées, ce sont les objectifs que ses rédacteurs ont voulu atteindre.

Cette nouvelle collection devrait être constituée de petits manuels destinés en particulier aux stagiaires et débutants. Le prochain ouvrage à paraître concernera la *bibliographie*.

• Le dossier « Emplois publics des bibliothèques : concours et formations » est régulièrement mis à jour et rencontre un succès important.

• *La Note d'information*

Support d'informations ponctuelles de la vie de l'Association et de la profession, alors que le *Bulletin* assure le relais pour des informations plus approfondies, la *Note d'information* a fait cette année l'objet d'une parution trimestrielle et d'un numéro spécial sur le *droit de prêt*.

• L'ABF sur Internet

L'Association a ouvert un site sur la toile d'araignée mondiale (World Wide Web). Son adresse : <http://www.abf.asso.fr> (E. mail : abf@wanadoo.fr)

Au menu : une présentation générale de l'association, les publications, les congrès et journées d'étude, un point sur la situation des bibliothèques en France, et la rubrique « Quoi de neuf ? » qui annonce concours, formations, informations au plus près du terrain. Nous remercions Dominique Lahary qui assure l'intégration des informations et la coordination du site.

Les dossiers en cours

Quels ont été les dossiers de fond traités par l'association ?

• Les statuts, les concours, la formation

Le Bureau national, après publication du calendrier des concours de la filière culturelle CNFPT (pour les trois ans à venir) a de nouveau interpellé les responsables du CNFPT, car la situation est de plus en plus alarmante, pour ne pas dire catastrophique.

Nous avons tenté également de faire valoir notre point de vue concernant l'importance d'une formation professionnelle de qualité, pour les bibliothécaires territoriaux, à l'IFB, comme les collègues de l'État. L'année 1998 verra-t-elle la signature de la convention CNFPT-DLL-IFB organisant cette formation ? Nous le souhaitons, comme nombre de lauréats de ce concours.

• Droit de prêt

À la veille du Salon du livre de 1997, les éditeurs rendaient publique leur position, de demander au ministre de la Culture d'intégrer une disposition législative sur la perception d'un droit de prêt en bibliothèque.

Immédiatement, nous avons fait connaître notre hostilité à ce type de mesure, par des interventions auprès du Syndicat national de l'édition, de la Société des gens de lettres, et bien sûr des autorités gouvernementales.

Inlassablement, nous redisons à nos interlocuteurs que l'institution d'une taxe sur les prêts en bibliothèque ne réglerait en rien le vrai problème de la lecture des livres de sciences humaines et exactes, en chute libre.

La section des Bibliothèques publiques, alertée de longue date sur le problème du prêt payant, a adressé en avril 1997 une lettre d'information aux maires de toutes les communes de plus de 8 000 habitants. Un grand nombre d'entre eux ont fait part de leur refus de la taxation du prêt et ont interpellé le gouvernement à l'Assemblée nationale (J.O. du 1^{er} septembre 1997).

Par ailleurs, suite à la lettre du SNE aux maires, un dossier spécial « droit de prêt » a été diffusé par l'ABF en supplément au numéro 176 du *Bulletin d'informations*.

Madame Trautmann a désigné Jean-Marie Borzeix comme médiateur chargé d'un rapport sur ce dossier,

qui n'a que trop tardé depuis les résultats de l'enquête Observatoire de l'économie du livre, en 1995. Nous participerons à ces consultations, que nous réclamons depuis fort longtemps, en faisant valoir le rôle irremplaçable que jouent les bibliothèques aujourd'hui dans la diffusion des connaissances et du livre.

• Copyright, droit d'auteur...

Devant l'importance prise par ce dossier depuis 1992 (droit de prêt, droit sur les documents numérisés...) il nous a semblé qu'un travail de veille et d'intervention devait être mis en œuvre spécifiquement : c'est l'objet de la nouvelle Commission nationale Droits d'auteur et copyright, qui travaille en relation avec les autres associations françaises ou étrangères (EBLIDA notamment).

En effet, à l'heure actuelle, les législateurs de chaque État sont en train d'adapter leur législation sur le copyright (droits d'auteur) pour que les titulaires des droits soient protégés de façon adéquate quant à l'utilisation électronique de leurs œuvres.

De plus, la Commission européenne prépare une proposition de directive sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information. Ce projet de directive est en discussion et sera soumis en septembre 98 au Conseil des ministres de l'Union européenne et au Parlement européen.

Concernant le droit sur les documents numériques, la législation semble vouloir prendre en compte l'usage de ces documents, et pas seulement leur simple acquisition. La convention de Berne, renégociée récemment, a reconnu le droit de tous à l'information. Dans ces conditions, comment les bibliothèques vont-elles s'organiser face aux nouveaux modes de perception de droits sur la communication des documents électroniques mis en place par les directives européennes ? Quels seront les effets en termes de coûts ? Et sera-t-il possible de préserver l'accès à l'information pour tous les publics ?

En tout état de cause, face à ce dossier, une position commune des associations et des institutions ainsi qu'une nécessaire union dans les démarches s'imposent. C'est pourquoi l'ABF travaille avec les associations réunies dans l'ABCD selon leurs secteurs d'intervention prioritaire.

• Les acquisitions en bibliothèque : les pressions des élus du Front national

Le Bureau national élu en mai 1997 à Bordeaux a demandé à Francine Thomas, secrétaire générale adjointe, de réunir et d'animer une commission de tra-

vail : « Acquisitions en bibliothèques publiques : relations bibliothécaires-élus ». Les axes de travail de cette commission sont les suivants.

- Faire le point des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

- Travailler sur un argumentaire pour les bibliothécaires qui seraient en difficulté avec des élus ou groupes de pression.

- Participer à l'élaboration de dossiers d'information et de formation de relais en région.

- Réfléchir sur une méthode d'élaboration et de formalisation d'une politique d'acquisitions, d'une charte documentaire dans sa collectivité.

Ainsi cette commission a demandé à un avocat de faire une analyse des textes existants pour nous aider à faire face juridiquement et statutairement aux difficultés que rencontrent nos collègues sur les acquisitions.

Par ailleurs, conformément à la décision du Conseil national du 16 mars 1997, l'ABF a participé au Salon du livre antifasciste, qui s'est tenu à Gardanne du 15 au 23 novembre 1997.

Ce salon a été une grande réussite (37 000 entrées). Claudine Belayche est intervenue à la table ronde : « Les métiers du livre contre le fascisme contemporain ». Le stand ABF a été tenu par une quinzaine de collègues qui se sont relayés efficacement. La qualité des débats et l'importante mobilisation nous font espérer une publication des actes de ces journées.

Soulignons enfin que le Bureau exécutif de l'IFLA suit de très près la situation des bibliothèques en France. À cet égard, et suite au courrier adressé en mai 1997 à l'IFLA par l'ABF, le président de l'IFLA, Robert Wedgeworth, et le secrétaire général, Leo Voogt, ont tenu à rencontrer notre Association pour discuter des problèmes d'accès à l'information et de liberté d'expression en France. Marie-Martine Tomitch, secrétaire générale, qui représentait l'ABF pendant la conférence de Copenhague, a donc rencontré les dirigeants de l'IFLA le 3 septembre, en présence de Christine Deschamps, élue le 31 août nouvelle présidente de l'IFLA. Au cours de cette entrevue, l'ABF et ses actions ont pu être présentées. Suite aux problèmes de censure dans les bibliothèques de certaines municipalités et pour la défense des collègues bibliothécaires et des bibliothèques publiques après les informations révélées sur le fonctionnement de la bibliothèque d'Orange et d'autres établissements de lecture publique, le président de l'IFLA Robert Wedgeworth a décidé de soutenir notre action :

- en faisant traduire notre pétition dans les langues officielles de l'IFLA afin qu'elle soit signée lors du dernier Conseil, le vendredi 5 septembre, par les professionnels délégués. Cela nous a permis de recueillir des signatures

de soutien de bibliothécaires venus du monde entier ;

– en proposant à l'ABF de faire paraître un article sur ce problème dans le prochain *IFLA Journal* ;

– enfin le président de l'IFLA a signé une lettre de soutien qui a été adressée au président de la République, au premier ministre, au président de l'Assemblée nationale, au président du Sénat, au ministre de la Culture, au ministre de l'Intérieur.

Par ailleurs au cours de cette conférence, il a été décidé de créer deux nouvelles sections. L'une sera chargée de travailler sur les problèmes de copyright, notamment pour la consultation des documents électroniques en bibliothèques ; l'autre section qui remplacera le CAIFE (Comité d'accès à l'information et à la liberté d'expression) sera chargée de travailler sur tous les problèmes touchant à la liberté d'expression. Deux membres de l'ABF siégeront en tant qu'observateurs dans chacune de ces commissions.

De plus, au cours du Conseil du vendredi 5 septembre, quatre résolutions ont été votées et adoptées par le Conseil dont une motion de soutien aux bibliothèques municipales françaises touchées par la censure.

Enfin, à l'heure de conclure ce rapport annuel d'activité, il convient de remercier toute l'équipe des permanents de l'ABF ainsi que tous les membres bénévoles du Bureau national, du Conseil national, des Commissions thématiques, des Groupes régionaux... Leur travail constant et efficace est essentiel pour le bon fonctionnement de l'ABF qui, de plus en plus, s'affirme comme représentative de l'ensemble de la profession auprès des pouvoirs publics en France mais aussi au niveau européen et international.

*Rapport d'activité établi par
Marie-Martine Tomitch,
secrétaire générale*

Compte de bilan Consolidé ABF 1997

COMPTE DE BILAN 1997			ABF CONSOLIDÉ		
275000	Cautions	70 500,00	106000	Réserves accumulées	1 444 643,58
			158000	Provisions pour salaires	120 000,00
425000	Avance	6 000,00	411000	Clients	5 442,10
445670	TVA à récupérer	15 052,00	437000	Avantages sociaux	700,00
508000	Placements à court terme	771 577,87	471000	Compte d'attente	13 360,99
512000	Banques	323 469,81			
	Caisse épargne (livret A)	496 873,10		Excédent de l'exercice	99 326,11
		1 683 472,78			1 683 472,78

Compte de résultat consolidé ABF 1997

	Achats	Débit		Ventes	Crédit
604000	Études et prest. serv.	6 319,44	701000	Abonnements bulletin	327 057,75
605000	Travaux effectués	50 403,20	701001	Ventes Brochures	43 117,74
605001	Travaux d'impression	453 671,70	701100	Vente Bulletin au N°	4 156,00
606100	Fourniture énergie	3 804,11	706000	Cotisations	769 282,80
606200	Routage	24 748,35	706002	Inscriptions Congrès	303 469,22
606300	Petit matériel	5 459,00	706003	Exposition Congrès	1 443 205,09
606400	Fournitures	26 119,70	706005	Journées d'étude	3 250,00
607000	Achats marchandises	80 852,29	706006	Régie Publicitaire	354 139,29
			706100	Cotisations formation	55 360,00
613200	Locations	90 077,63	708801	Revert. Salaires Form.	695 912,85
613600	Locations matériel	9 311,29	708802	Revert. Divers groupes	590,00
615000	Maintenance	7 895,77			
616000	Assurances	11 988,87			
618100	Documentation générale	1 790,00	751600	Droits d'auteurs	131 751,90
618500	Frais location Congrès	614 465,85			
622600	Honoraires	679 037,89	758000	Produits divers gestion	326,52
624000	Transports divers	1 444,39			
625200	Réunions commissions	90 472,88	768000	Produits financiers	2 003,00
625600	Missions	105 037,89			
625611	- déplacement Congrès	73 155,02			
625612	- déplacement formation	80 151,80	770000	Produits exceptionnels	350,00
625670	T et D Congrès étrangers	16 599,70	771510	Subvention DLL	265 500,00
625700	Frais réceptions	219 479,22			
626000	Affranchissements PTT	113 265,84			
626200	Téléphone	24 127,04			
627800	Frais bancaires	1 217,03			
628000	Revert, Groupes et Sections	114 377,80			
628200	Cotisations autres associations	26 463,09			
631000	Taxe sur les salaires	34 920,00			
641100	Salaires nets	814 597,06			
645100	Charges sur salaires	395 208,26			
651600	Droits d'auteurs	2 000,00			
658600	Charges divers gestion courante	819,50			
661000	Agios	144,44			
678000	Charges except. diverses	720,00			
687500	Dotations aux provisions salaires	120 000,00			
	Excédent d'exercice	99 326,11			
		4 399 472,16			4 399 472,16

- 625200 Réunions Commissions : frais de déplacement des membres des commissions (Loi, Contenus de la formation, Acquisitions, etc).
 625600 Missions : frais de déplacements des membres du Conseil National et des présidents de groupes régionaux pris en charge par l'ABF nationale.
 625700 Frais de réceptions : dépenses de réception de l'ABF à l'occasion notamment de la soirée de gala du Congrès, du Prix Sorcières.
 641100 Salaires nets : montants des salaires nets payés au personnel permanent de l'ABF (± 50%) et aux enseignants des centres de formation ABF.